

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 décembre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Henri PONS - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Catherine PILA représentée par David GALTIER.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-010-16938/24/BM

**■ Approbation d'une convention de Délégation de compétence avec le Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de la réalisation du projet de Pôle d'Echanges multimodal de Plan de Campagne sur la commune des Pennes-Mirabeau
84393**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la 2ème phase du projet de modernisation de la ligne ferrée Aix-Marseille, l'Etat, la Région et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont décidé de financer la réalisation d'une halte ferroviaire à proximité de la zone commerciale de Plan-de-Campagne et du parc de loisir aquatique, à l'Est de l'A51 en bordure de la RD543 sur la commune des Pennes Mirabeau.

En lien avec le projet de halte ferroviaire de Plan de Campagne, et afin d'organiser le rabattement des usagers, la Métropole a engagé la réalisation d'un Pôle d'Echanges Multimodal au droit de cette future halte et a approuvé, par délibération n°TRA 012-2336/17/CM en date du 13 juillet 2017, le programme de travaux correspondant.

Le projet s'inscrit dans le Plan de Mobilité Métropolitain approuvé le 16 décembre 2021 et fait partie du volet mobilité du plan "Marseille en Grand".

Le programme du Pôle d'Echanges Multimodal comprenant des travaux sur la voirie départementale n°543, située dans la zone d'activité commerciale de Plan de Campagne, il est proposé d'approuver la convention de délégation de compétence entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de la compétence « création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » sur la commune des Pennes-Mirabeau.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 2224-1 et L2224-12 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°TRA 012-2336/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 approuvant le programme du pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

- La délibération n°MOB-001-11063/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant approbation du Plan de Mobilité métropolitain.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de réaliser les travaux d'aménagement du PEM de Plan de Campagne ;
- Que ces travaux s'effectuent en partie sur le domaine public routier départemental, situé dans la zone d'activité commerciale de Plan de Campagne ;
- Qu'il convient, à ce titre, d'approuver la convention afférente entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de la compétence « création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » sur la commune des Pennes-Mirabeau.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention, ci-annexée au présent rapport, de délégation de compétence entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de la compétence « création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » sur la commune des Pennes-Mirabeau relative à la réalisation des travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de Plan de Campagne.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et à prendre toute disposition afférente.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS